

## Violence conjugale – Intervenir dans les milieux de travail

### Description

Article publié dans le magazine [L'Expertise – Décembre 2022](#)

Par *Émilie Beauchesne, conseillère à la vie syndicale : dossier des femmes, PAÉ et comité sur la diversité*

**Depuis janvier 2020, plus de 30 personnes ont été victimes d'un féminicide en contexte conjugal au Québec. Le Québec doit agir. Protéger et aider les victimes est la responsabilité de tous, y compris des employeurs. Certains gestes ont été posés, mais il reste du chemin à faire.**

Depuis octobre 2021, tous les employeurs du Québec doivent prendre des mesures pour protéger le personnel exposé à une situation de violence sur les lieux de travail. Cela faisait partie du projet de loi no 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, sanctionnée le 6 octobre 2021.

Dans ce contexte et devant la montée dramatique des féminicides, le SPGQ a décidé de revendiquer, avec ses partenaires syndicaux, politiques et communautaires, la modification de la Loi sur les normes du travail (LNT) afin d'y inclure 10 jours de congé payés pour les personnes victimes de violence conjugale. Le gouvernement fédéral et certaines entreprises privées offrent déjà de tels congés à leur personnel.

Il faut aussi se rappeler que le statu quo a aussi un coût. Selon une [étude réalisée en 2014](#), la « violence conjugale coûte aux employeurs canadiens 77,9 millions de dollars par an et bien plus cher encore aux individus, aux familles et à la société ».

### Revendications

En juin dernier, [le SPGQ a déposé à l'Assemblée nationale](#), avec ses partenaires, une pétition réclamant 10 jours de congé payés pour les personnes victimes de violence conjugale.

« Ce sont dix jours pour permettre de sortir d'un foyer violent, d'assurer la sécurité des [femmes](#) et des enfants, de trouver un toit en pleine crise du loyer, de trouver une place en service de garde alors qu'il y a un manque criant de places. Nous pensons que c'est le strict minimum pour donner une porte de sortie aux victimes. Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est l'affaire de tous et toutes. Il faut que le gouvernement agisse », ont plaidé les intervenantes présentes.

Le Parti libéral du Québec, Québec solidaire et le Parti québécois appuient cette démarche. Malheureusement, la Coalition avenir Québec a refusé de mettre en place cette mesure visant à contrer les effets néfastes de la violence conjugale sur les victimes.

Le SPGQ et ses partenaires sont profondément déçus de ce refus, qui précarise les femmes dans un contexte de violence conjugale, d'autant plus que ce même gouvernement se dit féministe.

Le Québec est en retard en matière de protection des victimes de violence conjugale. Le SPGQ a démontré, dans une [analyse](#), que la province fait piètre figure et protège très peu les victimes dans leur droit du travail lorsqu'on la compare aux gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux. En fait, il n'y a que l'Alberta qui est moins généreuse.

## Et ensuite?

Le SPGQ et ses partenaires syndicaux, politiques et communautaires sont déterminés à changer les choses et à offrir une porte de sortie aux victimes de violence conjugale. Pour eux, 10 jours de congé payés pour aider les victimes à aller chercher de l'aide, c'est un minimum !

Au SPGQ, les projets pour soutenir les victimes sont nombreux. Notamment, les personnes conseillères à la négociation vont continuer de porter cette revendication dans chacune des négociations de conventions collectives. Cette revendication ne doit pas être marchandée. Les droits des victimes de violence conjugale ne sont pas à négocier.

Cette revendication est aussi mise de l'avant dans les différentes interventions auprès des employeurs, notamment dans les comités de relations de travail et les conseils de ministère et d'organisme. Bien sûr, le SPGQ continuera de porter fièrement la revendication sur la place publique.

Le Syndicat est d'avis que la prise de conscience et la formation engendreront l'action collective. Ainsi, au cours de la prochaine année, l'ensemble du personnel sera formé pour agir comme personne-ressource par [l'organisme Milieux de travail alliés contre la violence conjugale](#). De plus, le service de la formation offrira du contenu afin de soutenir la délégation.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le SPGQ a été partenaire syndical d'Éducaloi afin de mettre sur pied une [formation gratuite](#) et disponible en ligne sur les aspects sociaux et juridiques de la violence conjugale au travail. L'ensemble des membres peut se former dès maintenant.

Le SPGQ croit qu'il faut agir dès maintenant, tant dans les négociations de conventions collectives qu'auprès du gouvernement, afin de réformer la Loi sur les normes du travail. Pour cela, il a besoin de vous.

---

### Categorie

1. Enjeux sociaux

### date créée

19 Déc 2022